Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 38 (1902)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXVIIIme ANNÉE LAUSANNE

N° 22. 31 mai 1902.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Les tendances nouvelles dans l'éducation contemporaine.* — *Chronique scolaire : Confédération suisse. Neuchâtel. Vaud. Tessin. Valais. France. Allemagne.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Leçon de choses : le lilas.* — *Dictées.* — *Analyse logique.* — *Variété : l'aïeul.*

LES TENDANCES NOUVELLES DANS L'ÉDUCATION CONTEMPORAINE

III

L'éducation organique est déjà, dans une certaine mesure, de l'éducation *physique* par le repos qu'elle procure à l'esprit. Et ce n'est pas un de ses moindres avantages. Si la première condition du succès de l'homme dans la vie, c'est d'être un « bon animal », suivant le mot d'Emerçon, répété par H. Spencer, le rôle de l'éducation physique est de première importance. Aussi bien, la recherche constante de l'hygiène est-elle une des caractéristiques de notre temps et un des grands bienfaits, à côté de tant d'autres, dont nous sommes redevables à la science. C'est en faveur de l'éducation physique que l'on réclame la réduction des programmes — chose possible en transformant, comme nous l'indiquions plus haut, l'enseignement analytique en enseignement synthétique, — l'amélioration des locaux d'étude, les mensurations anthropométriques dans les établissements d'internat, les classes en plein air, les promenades d'instruction, les colonies de vacances, le développement des sports, etc. Tous ces sujets intéressants sont à l'ordre du jour et chacun nécessiterait une étude spéciale que l'on pourra retrouver ailleurs, et notamment dans les comptes rendus de la *Société suisse d'hygiène scolaire*. Là encore, je me contenterai de généraliser en prenant les sports pour exemple. Dans un livre excellent[1], le Dr M. de Fleury, partant de cette loi physiologique que la fatigue est une, recommande les récréations fréquentes, les exercices physiques modérés et d'intensité graduée, la substitution de la gymnastique hygiénique, suivant la méthode suédoise, à la gymnastique athlé-

[1] *Le corps et l'âme de l'enfant*, in-16. Paris. 1899. 3me édit.

tique et acrobatique, enfin, autant que possible, le remplacement de l'exercice-corvée par l'exercice-agrément, par le sport amusant et utile. Les *sports collectifs* ont encore cet avantage de former l'enfant à la vie et au self-government.

Dans les jeux et les exercices, écrit M. G. Lanson, la nécessité immédiate d'agir habitue aux délibérations rapides, aux décisions nettes ; on y apprend à se charger d'une responsabilité ; on s'y heurte à des réalités qui détruisent les illusions de l'ignorance et de la vanité ; on y prend le pli de regarder bien et vite, de mettre le plus de chances possibles de son côté, et de courir le risque nécessaire : en un mot, là se forme l'homme d'action[1].

IV

Education intellectuelle, éducation organique, éducation physique doivent être couronnées par l'éducation *morale* et l'éducation sociale. Mais si l'éducation sociale ne peut être donnée qu'au collège, l'éducation morale puisera toujours dans la famille ses racines les plus profondes. Le contact du maître n'est, en général, ni assez suivi, ni assez prolongé. Quant à l'enseignement de la morale, quel que soit le système auquel on s'adresse, il ne vaut que par la valeur de celui qui le donne et la manière dont il est donné[2]. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire ? Loin de là. Une certaine éducation morale est d'ailleurs inséparable de tout bon enseignement.

La science de l'éducation, écrit M. J. Duhamel, repose sur une quadruple base et elle exige de l'éducateur : amour de l'enfant, confiance dans l'enfant, patience avec l'enfant, vie en commun avec l'enfant[3].

La vie en commun est là pour marquer la part de la famille. Les qualités exigées du maître indiquent les mobiles auxquels il doit avoir recours pour former le caractère de l'enfant. La confiance implique la liberté, tempérée par la responsabilité dont l'apprentissage ne saurait commencer trop tôt. L'amour et la patience — Patience et longueur de temps !... — chercheront à prévenir les fautes. Mais quelle conduite tenir quand celles-ci se produiront ? Faudra-t-il punir légèrement, sévèrement ? C'est une loi de l'évolution pénale que le châtiment va toujours s'adoucissant avec les progrès de la civilisation. Et là où la responsabilité est plus faible, l'adoucissement doit être plus grand. L'éducation devra donc, la première, être régie par cette loi. Aussi bien, les châtiments corporels nous paraissent-ils déjà d'un autre âge !

La conduite de nos écoliers, écrit H. Spencer, s'améliore en proportion de la confiance qu'on leur témoigne[4].

Et le Dr M. de Fleury conclut :

Un jour viendra où, le médecin aidant, les punitions seront chose tout à fait exceptionnelle dans les écoles d'un pays vraiment civilisé[5].

V

On sait aujourd'hui ce qu'il faut entendre, d'après Rousseau, A. Comte et Brunetière, par éducation *sociale*. C'est bien plus haut

[1] *Op. cit.*
[2] Cf. *L'Education morale dans l'Université*. Conférences et discussions, in-8. Paris. 1901.
[3] *Le Collège de Normandie. Comment élever nos fils ?* in-16. Paris. 1901.
[4] *Introduction à la science sociale*, in-8. Paris.
[5] *Op. cit.*

que Rousseau qu'il faut faire remonter cette discipline pédagogique. Aristote, chez lequel on retrouve beaucoup des idées que nous aimons à proclamer nouvelles, préconisait déjà la nécessité d'une certaine éducation politique pour assurer l'unité morale de la nation. Et c'est bien ainsi, avec les adaptations exigées par l'époque et le milieu où nous vivons, que nous l'entendons aujourd'hui. Un congrès international de l'éducation sociale s'est tenu à Paris, du 6 au 9 septembre 1900, dans le but de dégager et de faire pénétrer dans les esprits « l'idée d'un lien social, existant entre les individus, et de leur responsabilité mutuelle dans les faits sociaux ». C'est à la suite et comme conclusion de ce congrès que s'est formée, dans la même ville, une *Société pour l'éducation sociale* poursuivant :

La recherche et l'étude des principes devant servir de base rationnelle à l'éducation sociale et des moyens d'application de ces principes ; 2) la diffusion des idées de solidarité par l'initiative des citoyens (art. 1 des statuts).

Ces idées sont déjà entrées dans le domaine des faits. Comme je l'ai montré au cours de cette étude, nombreuses sont les occasions de faire acte d'éducation sociale. Dans un livre qui vient de paraître, on trouvera tout ce qui a été fait en France, dans cet esprit, au cours des dernières années, et l'on verra, en même temps que leur variété, l'importance de telles œuvres pour la formation de la jeunesse[1].

Dans le collégien, écrit M. de Coubertin, — et c'est là notre conclusion, — la démocratie entrevoit le futur citoyen, et il est naturel qu'à ce titre elle se préoccupe de le savoir rompu, de bonne heure, à l'observation des lois hygiéniques, qui sont pour elle d'une valeur si haute, et à la pratique de l'association, de la coopération qui sont ses rouages préférés[2].

P. Clerget,
professeur à l'Ecole de Commerce du Locle.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Subventions scolaires. — La commission du Conseil national chargée d'examiner le projet de revision de l'article 27 *bis* de la Constitution fédérale, de façon à permettre le subventionnement de l'école primaire par la Confédération, s'est réunie le 22 mai écoulé à Zurich. Elle a décidé à l'unanimité de proposer l'adoption d'un nouvel article 27 *bis*, qui serait ainsi conçu :

Des subventions peuvent être versées aux cantons pour leur aider à remplir les devoirs qui leur incombent dans le domaine de l'enseignement primaire. Les détails seront précisés par la loi. L'organisation, la direction et la surveillance des écoles primaires appartiennent aux cantons sous réserve des dispositions de l'article 27.

Le Conseil fédéral, qui avait proposé une rédaction sensiblement différente, s'est rallié à celle de la commission par l'organe de M. le conseiller fédéral Ruchet.

[1] Ed. Petit. *L'Ecole de demain*, in-16. Paris. 1902.
[2] *Notes sur l'Education publique*, in-16. Paris. 1901.

Tous les membres de la commission étaient présents, sauf M. Favon (Genève), décédé.

Si, cette fois, les adversaires des subventions et les plus farouches cantonalistes ne sont pas rassurés, c'est qu'ils sont difficiles à contenter ou qu'ils y mettent de la mauvaise volonté.

La question de constitutionnalité prime toutes les autres, ont dit plusieurs orateurs aux chambres fédérales. Un avenir très rapproché nous apprendra si ce scrupule était sérieux.

— **Le XVIIme cours normal suisse de travaux manuels,** qui aura lieu à Lausanne pendant l'été prochain, a réuni plus de 140 inscriptions, parmi lesquelles celle d'un professeur de l'Ecole normale de St-Pétersbourg, délégué de S. E. le Ministre de l'Instruction publique de Russie.

Les inscriptions restent ouvertes pour le cours élémentaire et le cours de travaux sur métal (travail à froid de laiton, fer plat, fer demi-rond et tôle).

NEUCHATEL. — PROJET DE LOI RELATIF AU FONDS SCOLAIRE DE PRÉVOYANCE.

Article premier. — Le Fonds scolaire de prévoyance, en faveur du Corps enseignant de la République et Canton de Neuchâtel, est institué en fondation reconnue comme personne civile.

Cette fondation a son siège à Neuchâtel.

Elle a pour but de servir soit une rente d'invalidité soit une rente de vieillesse aux membres assurés.

Art. 2. — La fortune du Fonds comprend :

a) Ses capitaux.

b) Les dons et legs qui lui sont faits.

Art. 3. — La fondation est administrée par un Conseil d'administration composé :

a) Du Chef du Département de l'Instruction publique, président.

b) Du chef du Département des Finances.

c) D'un membre et d'un suppléant, élus dans chaque district par le personnel assuré.

Ce Conseil d'administration est nommé au début et pour la durée d'une période législative.

Art. 4. — Le Fonds comprend deux catégories d'assurés :

I) Les membres du Corps enseignant primaire, dont l'entrée dans le Fonds scolaire est obligatoire.

II) *a*) Les membres des Corps enseignants secondaire et professionnel qui donnent au minimum 24 heures de leçons hebdomadaires.

b) Les membres du corps enseignant supérieur qui donnent au minimum 12 heures de leçons hebdomadaires.

L'entrée dans le Fonds est facultative pour les assurés de la deuxième catégorie. Ceux-ci doivent adresser leur demande d'admission le jour de leur nomination.

Le Conseil d'administration statue sur toutes les demandes d'admission des fonctionnaires de la IIe catégorie. Le recours au Conseil d'Etat est réservé.

Les inspecteurs (inspectrices), les directeurs et directrices des écoles, les secrétaires du Département de l'Instruction publique et des collèges, les maîtres et maîtresses spéciaux, pour autant que ceux-ci sont brevetés et doivent tout leur temps à leurs fonctions, les instituteurs et institutrices brevetés qui enseignent dans les asiles et orphelinats du canton de Neuchâtel peuvent être admis, sur leur demande, à faire partie du Fonds scolaire de prévoyance.

Art. 5. — Tout assuré au Fonds scolaire de prévoyance a droit :

a) à une rente d'invalidité temporaire ou permanente ;

b) à une rente de vieillesse.

Art. 6. — La rente d'invalidité peut être temporaire ou permanente.

La rente d'invalidité temporaire cesse à partir du moment où l'on constate, sur le rapport d'un médecin patenté, désigné par le Conseil d'administration, que les causes d'invalidité ont disparu.

Art. 7. — La rente d'invalidité est servie à tout membre assuré, dont l'invalidité est attestée par le certificat d'un médecin patenté *désigné par le Comité d'administration.*

Cette rente mensuelle, exprimée en francs équivaut au produit du nombre des années d'enseignement multiplié par 40 et divisé par 12.

Art. 8. — La rente annuelle de vieillesse est acquise à tout membre qui se retire de l'enseignement après 30 années révolues d'activité.

Art. 9. — La veuve d'un instituteur, les enfants d'un instituteur ou d'une institutrice décédés, ont droit à la moitié de la rente d'invalidité ou de vieillesse assurée au titulaire décédé.

Si la veuve se remarie ou vient à décéder, la rente est servie aux enfants jusqu'à ce que le plus jeune ait atteint 18 ans révolus. La veuve non remariée continue à toucher la rente jusqu'à son décès, lors même que le dernier enfant a atteint l'âge de 18 ans révolus.

Art. 10. — Il est restitué aux assurés qui se retirent de l'enseignement avant leur trentième année de service pour une cause autre que celle de l'invalidité une somme équivalente aux deux tiers de leurs versements, intérêts non compris.

Art 11. — Les rentes assurées par le Fonds scolaire de prévoyance sont incessibles jusqu'à concurrence de 600 f. Elles sont insaisissables pour le montant des versements effectués par l'Etat ainsi que dans la mesure déterminée par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Art. 12. — Le Fonds scolaire de prévoyance est alimenté :

a) Par les primes des assurés ;

b) Par les allocations de l'Etat ;

c) Par les intérêts et revenus du capital productif ;

d) Par les dons et legs.

Art. 13. — Tout assuré paie au Fonds scolaire de prévoyance trente primes annuelles de 90 f. chacune.

Ces primes sont payées au moyen d'une retenue trimestrielle sur le traitement des assurés.

Art. 14. — L'Etat verse annuellement au Fonds scolaire une somme minimum de trente mille francs.

Art. 15. — En cas de déficit dans un exercice, l'excédent des dépenses sera couvert par un supplément de prime, dans la proportion de un tiers mis à la charge des assurés et deux tiers mis à la charge de l'Etat.

Dispositions transitoires.

Art. 16. — Les membres du Fonds en activité de service avant la présente loi peuvent, à leur choix, conserver, quant aux avantages et aux charges, leur situation pécuniaire ancienne relative au Fonds scolaire de prévoyance ou se mettre au bénéfice de la nouvelle, en complétant dans le délai de cinq ans les versements déjà effectués par eux (sans intérêts).

Le produit des versements complémentaires est ajouté au capital du Fonds.

Art. 17. — Pour les membres qui conserveront leur situation au moment de la promulgation de la présente loi, les prestations du Fonds scolaire de prévoyance concernant l'assurance au décès seront déterminées de la manière suivante :

« Au décès de chaque instituteur ou de chaque institutrice, il est payé à ses héritiers en ligne directe descendante, sous réserve des droits acquis au conjoint survivant, prévus à l'alinéa suivant, ou à défaut d'héritiers en ligne directe descendante au conjoint survivant ou à défaut de descendant et de conjoint survivant aux héritiers en ligne directe ascendante une indemnité de 2700 f.

« Dans la succession de l'instituteur ou de l'institutrice qui ont été mariés, cette indemnité est considérée comme acquêt de communauté proportionnellement au montant des retenues annuelles faites sur le traitement du défunt pendant la durée de son mariage.

« Les parents collatéraux n'ont droit à aucune indemnité. (Art. 104 de la loi primaire de 1889.) »

Art. 18. —Les rentes ou pensions acquises aux membres du Fonds, au moment de la mise en vigueur de la présente loi, continueront à leur être servies sur la base acquise de 720 f. Les anciennes pensions restent fixées à la somme qui était servie antérieurement à la loi du 27 avril 1889. Il est accordé aux membres du corps enesignant un délai d'un mois à partir de la promulgation de la présente loi, pour présenter une demande d'option ; un délai de cinq ans leur sera accordé pour s'acquitter de leurs obligations.

Art. 19. — Les membres des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, ainsi que les fonctionnaires visés au dernier alinéa de l'art. 4, seront assurés au Fonds scolaire de prévoyance aux conditions suivantes :

a) En payant autant de primes annuelles de 90 f. qu'ils comptent d'années d'enseignement ;

b) Plus les intérêts composés de ces annuités depuis leur première année d'enseignement, calculés au 3 $^3/_4$ $^0/_0$;

c) L'Etat versera pour leur compte une somme équivalente à celle qu'il aurait versée si ces nouveaux membres avaient été admis à faire partie du Fonds scolaire de prévoyance dès leur entrée dans l'enseignement.

VAUD. — **Rapport du Département de l'Instruction publique.** — Le Département de l'instruction publique vient de publier son rapport annuel. Comme ces années dernières, nous regrettons qu'il ne soit pas adressé à tous les membres du corps enseignant vaudois qui liraient, avec un réel intérêt, les nombreux renseignements qu'il renferme. Nous allons résumer très brièvement les pages s'occupant de l'Instruction publique primaire et de l'Ecole normale.

Les instituteurs sont actuellement au nombre de 535, les institutrices 533, les maîtresses d'écoles enfantines 153, les maîtresses d'ouvrages du sexe 159, soit un total de 1370 membres du corps enseignant. Le nombre des classes a subi une augmentation de 5, il ascende à 1058.

A propos de l'enseignement des travaux à l'aiguille, le Département déclare « que les ouvrages du sexe doivent être considérés comme une branche de toute importance dans l'éducation de la jeune fille. Il n'en a malheureusement pas été ainsi jusqu'à maintenant ».

« En effet, dans la campagne, l'enseignement des travaux à l'aiguille est pour ainsi dire nul durant la belle saison. Il existe même des localités où l'on cherche à l'éliminer durant la période des travaux des champs. »

Au point de vue de la méthode, il est vraiment regrettable que, dans beaucoup de classes, les élèves n'apportent que les travaux convenant aux mères de famille sans s'inquiéter de leurs rapports avec l'ensemble de l'enseignement. Celui-ci ne peut être par conséquent ni intuitif, ni collectif. Il est donc inutile que les élèves soient pourvus du matériel nécessaire aux leçons de couture. « Espérons que, sous peu, la situation financière de l'Etat et des communes s'améliorant, le Département pourra mettre à exécution un projet qui lui tient depuis si longtemps à cœur ». (R. page 139).

Le nombre des élèves fréquentant les écoles publiques primaires s'élève à 41,149 représentant une moyenne, de 39 élèves par classe. Les écoles privées renferment 2500 enfants de 7 à 16 ans.

En 1901, 6 membres du corps enseignant sont décédés : MM. A. Bovay, à Marnand ; J. Cardis, à Lausanne ; A. Oguey, aux Planches (Montreux) ; Mmes M. Augsburger et L. Thuillard, à Lausanne, et Constance Guex, à Genollier.

13 régents et 31 régentes ont quitté l'enseignement, soit pour prendre leur retraite, soit pour circonstances de famille ou raison de santé.

L'étude de l'allemand fait des progrès dans nos classes; elle a été entreprise dans bon nombre de localités. « Il existe dans plusieurs endroits des pépinières scolaires pour arbres fruitiers ou forestiers. En général, ces cultures donnent plutôt une idée médiocre du résultat obtenu. L'insuccès tient à deux causes prédominantes : l'absence à l'école des grands élèves pendant l'époque des soins à donner, aux plantes, et le goût peu marqué chez nos instituteurs pour le métier de pépiniériste. Dans ce dernier cas, nous nous demandons si l'autorité locale ne ferait pas bien de charger et de payer, cela va sans dire, un spécialiste, pour donner ne serait-ce qu'une heure par semaine, une bonne leçon d'arboriculture».

La fréquentation laisse encore beaucoup à désirer. Beaucoup de Commissions scolaires donnent avec trop de facilité des congés prolongés et des dispenses d'été. Le nombre des absences est encore trop considérable. Pendant 1901, 213,656 congés ont été accordés pendant l'été et 164,665 pendant l'hiver, soit 5,^{58} et 4,^{3} par élève. Ce sont les districts du Pays-d'Enhaut (24,^{95} par élève), de La Vallée (11,^{28}) et Aigle (11,^{28}) qui en accordent le plus. Les absences pour maladies ascendent à 613,601 pour l'année entière, soit 16,^{02} par élève, les absences non justifiées à 47,396 soit 1,^{23} par enfant; le total des absences est de *1,039,318* pour l'année entière, soit environ *25* par élèves, non compris les vacances.

A propos des *devoirs à domicile* le Département de l'instruction publique fait une observation qui mérite d'être relevée :

« Quant aux devoirs à domicile, ils deviennent toujours plus rares... ce qui nous paraît devoir produire un déficit pour l'école. Entendons-nous : nous ne voulons que des travaux bien ordonnés, courts et d'une utilité bien reconnue. Ils auront toujours l'avantage de faire gagner du temps à l'école. Les parents bien renseignés ne seront pas fâchés de voir leurs enfants livrés à des occupations qui maintiennent, pour ainsi dire, le contact entre l'école et la famille. Mais, ces travaux étant faits, il est de toute nécessité que l'instituteur leur accorde quelque attention, car il faut que l'enfant sache que tout ce qu'on exige de lui aura sa part du coup d'œil du maître. »

Chaque année *la discipline* va s'améliorant. La santé générale des maîtres avait fait le sujet de quelques lignes assez pessimistes dans le rapport de 1900. L'année dernière la situation ne s'est guère améliorée, les cas d'interruption pour cause de maladie ont été encore plus fréquents en 1901 que l'année précédente.

(A suivre). E. S.

— **Mme Louise Burdet**. — Le 18 mai dernier, au Brassus, un nombreux convoi accompagnait au champ du repos Mme Burdet, maîtresse d'école enfantine du village. Agée de 37 ans, elle a consacré plus de 20 ans à l'enseignement. Sans autres études que celles faites à l'école primaire, mais douée à un haut degré des qualités qui font la bonne mère, elle a accompli sa tâche avec zèle et entrain sachant se faire aimer de ses 20 à 30 bambins.

La mort inexorable qui vient de nous ravir si rapidement une collègue à la fois si bonne et si modeste, prive notre localité d'une personne qu'il sera difficile à remplacer. C'est pour sa famille affligée, pour les petits enfants et pour nous, ses collègues, une grande perte. F. M. et E. S.

— **Henri Burdet**. — Demain 1er juin, à 2 heures 30, sera inauguré, au cimetière de Lutry, le monument élevé sur la tombe de Henri Burdet, professeur de chant.

Le même jour a lieu, au Château de Lutry, une assemblée des délégués des sections de la Société cantonale des chanteurs vaudois.

TESSIN. — Le 5 mai, le Grand Conseil a voté à l'unanimité un subside annuel de 10,000 francs en faveur de l'institution d'une *caisse-pension* pour les instituteurs.

Le corps enseignant tessinois est heureux de voir la réalisation d'un de ses vœux les plus chers et envoie au corps législatif ses sentiments de reconnaissance.

LOUIS GIANINAZZI.

VALAIS. — Le Grand Conseil du canton du Valais a adopté une loi portant augmentation du traitement des régents. L'adoption de cette loi entraînera une augmentation annuelle de dépenses de 30,000 fr.

FRANCE. — **L'enseignement et la tuberculose.** — Une commission exécutive, fondée l'an dernier à la suite d'un Congrès spécial, sous la présidence de M. Albert Leune, inspecteur d'académie du Pas-de-Calais, pour la construction d'un sanatorium destiné aux instituteurs et aux institutrices tuberculeux, vient d'ouvrir dans toute la France, pour réunir les fonds nécessaires, une souscription patronnée par les instituteurs et institutrices et par leurs sociétés amicales. Une *loterie,* dont le produit recevra la même destination est autorisée.

ALLEMAGNE. — Un élève aveugle du gymnase d'Elberfeld vient de subir brillamment ses examens du baccalauréat. Les travaux écrits ont été faits au moyen de la machine à écrire.

BIBLIOGRAPHIE

Premières notions de comptabilité, à l'usage des écoles secondaires, industrielles, professionnelles et normales, par Em. Hulliger, professeur, à Neuchâtel, prix : 2 fr.

Cet ouvrage en est à sa troisième édition ; il a donc déjà obtenu un réel succès. Partant de l'inventaire, qu'il considère comme la base de toute comptabilité, M. Hulliger montre d'abord comment les personnes qui ne sont pas des commerçants doivent établir leur budget, classer leurs recettes et leurs dépenses. Il indique la manière de tenir, simplement, une comptabilité capable de donner au chef de famille, à l'artisan, à l'ouvrier, des directions utiles, et qui puisse ainsi « s'élever à la hauteur d'un véritable guide moral ». Dans une deuxième partie, l'auteur s'occupe des documents commerciaux, lettres, factures, effets de commerce ; des calculs commerciaux, prix de revient, intérêts, escompte, comptes courants ; des sociétés commerciales et des fonds publics. L'ouvrage se termine par un exposé de la tenue des livres en partie double, basé sur une théorie nouvelle. M. Hulliger y explique l'établissement des comptes par l'analyse des faits eux-mêmes, sans avoir recours aux hypothèses généralement admises.

Les exemples choisis sont tirés de la vie pratique. On peut regretter qu'ils ne soient pas plus nombreux et que ce manuel ne renferme pas la donnée d'un certain nombre de problèmes. D'ailleurs tout l'ouvrage donne l'impression de la réalité. Il est écrit sans prétention, mais avec bon sens. L'indication, mise en marge, du contenu de chaque paragraphe rend les recherches faciles, permet de s'orienter facilement.

A. G.

Vive le rire ! par Albert Schenk, lecteur à l'Université de Kiel. — Robert Corder, éditeur à Kiel.

C'est un charmant petit livre que nous avons le plaisir d'annoncer aujourd'hui à nos lecteurs.

L'auteur le dédie à « Kitty, afin que son œil brille. » En effet, tous ces bons mots, ces calembours, amusettes, énigmes, charades et rébus, provoqueront le rire, un rire sain chez ceux de nos écoliers qui auront le bonheur d'avoir ce petit recueil sous les yeux.

« Nous sommes de l'avis de l'auteur quand il dit : » Il est bon de rire à l'école et en famille, pourvu qu'on ne rie pas trop souvent ; le rire a une bienfaisante influence sur les enfants et, ajouterons-nous, sur les grandes personnes aussi.

Si nous disons encore que les morceaux sont bien écrits, que le meilleur goût a présidé à leur choix, nous aurons fait le meilleur éloge d'un volume que nous recommandons sincèrement aux instituteurs de nos enfants et à leurs familles.

L. L.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES

Le lilas.

Depuis plusieurs jours les élèves apportent en classe des bouquets de lilas. Le pupitre en est orné. C'est le moment de parler de cette fleur et du charmant arbrisseau qui la produit.

Où avez-vous cueilli ces rameaux fleuris ? — Au jardin, dans un parc, le long de l'avenue du château, etc. — Vous avez dû grimper sur un mur ou sur une barrière pour atteindre ces belles grappes. Pourquoi désiriez-vous en avoir (odeur, couleur agréable) ? — Plusieurs m'ont aussi procuré des rameaux garnis de feuilles. Comment les trouvez-vous ? — Les *feuilles* de lilas sont, en effet, très élégantes et d'un vert agréable à l'œil. (Faire observer soigneusement une feuille détachée et posée sur la table ; en suivre les contours avec le crayon et retourner la feuille pour voir la face inférieure.) — Vous remarquez qu'elles sont insérées deux par deux sur le rameau et que les paires de feuilles ne sont pas immédiatement superposées, mais forment une sorte de croix avec la paire suivante ou précédente. Quel avantage offre cet arrangement ? — Vous devinez qu'ainsi la tige est protégée contre le soleil ou la pluie, grâce à la large surface des feuilles.

Les *fleurs* sont disposées en grappes ou *panicules*. Tenez une de celles-ci dressée, la pointe en haut ; ne ressemble-t-elle pas à un petit arbre, large à la base et aminci au sommet ? Pourriez-vous compter les fleurs d'une seule de ces grappes ? Il y en a une grande quantité. Sentent-elles bon ? L'arome qui se dégage de ces paquets de fleurs est délicieux et se répand avec une telle facilité qu'on peut, à une grande distance, s'apercevoir d'une plantation de lilas.

La forme de ces fleurs est aussi intéressante. Enlevez une de ces corolles, cela ne coûte pas d'effort. Vous avez une sorte de petit entonnoir dont l'entrée est découpée en quatre dents arrondies ; elles figurent assez bien une croix. Le tube est long. Déchirez-le. Vous découvrez deux pompons (anthères) jaunes garnis de poussière (pollen). Remarquez que ces organes arrivaient en face du filet qui est resté sur le fond de la fleur. Cette poussière devait servir à provoquer la formation du fruit.

Avez-vous mangé du *fruit* des lilas ? Non, car il est fort amer, comme l'écorce et le bois. Voilà pourquoi on vous permet volontiers de cueillir des fleurs pour en parfumer la chambre.

La couleur du lilas est d'un violet auquel on a donné, pour le distinguer d'autres nuances, le nom de couleur *lilas*. On trouve aussi du lilas blanc.

Le lilas est une *plante* d'agrément (agréable). L'arbrisseau atteint deux ou trois mètres de haut ; le feuillage est en forme de dôme offrant un ombrage frais pendant toute la belle saison. Il fleurit en mai et juin. On aime cette plante non seulement à cause de ses fleurs mais aussi pour l'élégance de son branchage et la facilité avec laquelle elle se propage : le lilas ne craint pas le froid. Souvent, il est envahi par une espèce de cantharide fort belle. U. B.

DICTÉES

Degré supérieur.

L'alouette des prés.

Quiconque a habité la campagne n'ignore pas que l'alouette des prés est un oiseau fort timide ; qu'il fait son nid dans les champs, sur le terrain même ; qu'il se réfugie toujours dans les airs, évite les enclos et ne vient jamais dans les jardins.

Nous avions un petit verger : nous le fauchions une fois l'an. Un couple d'alouettes quitta les champs pour venir s'établir au milieu de ce petit pré, à quelques toises de notre maison, habitée par douze grandes personnes et par six enfants qui étaient continuellement à courir dans toutes les parties du jardin. Le mâle s'élevait dans les airs en chantant, puis venait à son tour soigner les œufs. Bientôt, il cessa de chanter et ne s'occupa, ainsi que la femelle, qu'à apporter de la nourriture à ses petits. Mais le temps approchait de faire les foins. J'attendis plusieurs jours, dans l'espérance que la couvée prendrait sa volée ; mais enfin je fixai le jour, en décidant qu'on laisserait tout autour du nid un petit espace d'herbe que la faux ne toucherait pas. Afin d'abréger autant que possible la terreur de ces pauvres bêtes, je pris trois bons faucheurs, qui, en moins d'une heure, eurent achevé la besogne. Et maintenant, admirons la sagacité de ces oiseaux : dès que les faucheurs étaient entrés dans le pré et avaient commencé à aiguiser leurs faux, le père et la mère s'étaient mis à voler tout au-dessus du nid, en poussant de grands cris. A mesure que les faucheurs avançaient, les oiseaux volaient autour d'eux et s'approchaient souvent assez près pour les toucher. Mais, enfin,

ils prirent leur parti : ils rentrèrent au nid, et un instant après, jeunes et vieux, tous décampèrent, et s'enfuirent de l'autre côté d'une petite rivière, se loger dans les hautes herbes.

COBBETT.

Dictées pour la 1re année (enfants de 7 à 8 ans) IIme semestre ; mois de mai et de juin.

I. Les tulipes et les anémones sont des fleurs du printemps. Les moissonneurs fauchent les épis en été. Les vendangeurs coupent le raisin en automne. En hiver, les moineaux mangent des miettes de pain sur nos fenêtres ; les hirondelles sont dans les pays chauds ; la neige couvre la terre et les mares sont gelées (les ruisseaux sont gelés).

EXERCICES FAISANT SUITE A LA DICTÉE :

1° Conjugaison : Présent du verbe faucher avec un complément (imparfait ou futur si les élèves connaissent ces temps).

2° Mettre au singulier quelques-unes des phrases de la dictée.

3° Joindre un adjectif qualificatif aux substantifs : tulipe — anémone — épi — neige — etc.

II. Dans la forêt, le sapin et le hêtre étalent leurs branches vertes. Dans les vergers, les pommiers, les pruniers, les cerisiers donnent des fleurs au printemps et des fruits en été ou en automne. Dans les haies, les pinsons et les fauvettes cachent leurs nids.

EXERCICES : 1° Conjugaison.

2° Nommer quelques oiseaux qui abritent leurs nids dans les haies, sur les arbres. Ecrire les noms de ces oiseaux au singulier et au pluriel.

3° Nommer un arbre fruitier, non indiqué dans la dictée, construire une phrase (au singulier et au pluriel) avec le nom de cet arbre.

III. Une chenille rampe sur une branche de chêne ; elle dévore les feuilles tendres (vertes) ; elle file un cocon ; elle devient (épeler ce mot) un papillon aux brillantes couleurs. Les papillons volent sur les fleurs ; ils pondent des œufs ; ces insectes sont nuisibles.

EXERCICES : 1° Le contraire du mot *nuisible*. Avec ce qualificatif contraire, construire une phrase.

2° Compléter les phrases suivantes :

L'abeille... La fourmi... La mouche...

3° Compléter les phrases suivantes :

bourdonne... des œufs... mange... sa ruche...

4° Mettre au pluriel la première phrase de la dictée.

MARIE MÉTRAL.

ANALYSE LOGIQUE

La question que nous posions à nos lecteurs sous ce titre dans l'*Educateur* du 26 avril n'a provoqué aucune réponse. Aucune ! Avons-nous peut-être été mal compris ? La question était-elle mal énoncée ou oiseuse ? Le sujet est-il trop banal ? Nous ne savons que penser du silence fait autour de notre consultation. Et pourtant nous persistons à croire qu'il y a quelque chose à dire sur l'enseignement de l'analyse logique à l'école primaire, soit au point de vue de la place qu'il doit occuper dans le programme de langue maternelle, soit quant à la forme qu'il convient de lui donner.

Il y a en effet deux écueils à éviter : D'une part l'excès, c'est-à-dire la disproportion entre l'analyse et la synthèse. Il est facile de se perdre dans les détails et de multiplier inutilement les genres et les espèces. On est d'autre part exposé à négliger cette partie du programme ou à lui donner une place secondaire. Et nous croyons que ce serait fâcheux.

On ne peut étudier sa langue maternelle sans faire l'analyse de la phrase et de

la proposition. Comment arriver à la connaissance des éléments organiques du langage sans une décomposition raisonnée d'un texte ?

Une permutation, une traduction ne sont guère possibles sans analyse logique. En outre, c'est par un inventaire bien entendu des formes et des tournures d'une langue que l'on se fait une idée juste de son génie et de ses ressources. C'est pourquoi la rédaction et la lecture doivent bénéficier à leur tour de cette étude, déjà intéressante et utile par elle-même, puisqu'elle nous initie aux lois de la pensée.

Nous aurions aimé recueillir l'avis de nos lecteurs sur la forme donnée à cet enseignement et sur les résultats obtenus. Il nous semblait que cette consultation générale aurait rendu des services aux débutants et aux esprits prévenus. Elle nous aurait appris quels textes il convient de choisir pour sujets d'analyse ; c'est-à-dire s'il est préférable de les prendre dans les propres compositions de l'élève ou dans un morceau du livre de lecture. Nous saurions aussi comment peut se faire la *systématisation*, soit le groupement des exemples-types dans un cahier spécial, au fur et à mesure de leur découverte dans les textes analysés. On aurait peut-être mieux saisi la valeur de cette marche qui permet à l'élève de faire lui-même son cours d'analyse et son choix d'exemples, comme le jeune naturaliste fait sa collection de plantes ou de minéraux.

Notre conviction est aussi que nos grammaires françaises ne sont pas irréprochables sur ce point. En général elles s'attachent à une classification reposant sur le matériel des mots et des formes, et non sur la signification des termes. La *terminologie* est souvent confuse et parfois contradictoire. N'y aurait-il pas utilité à la modifier en la rendant plus claire et plus logique ?

Enfin il y a, dans ce domaine, des traditions qui ne se justifient plus ; nous ne citerons, à ce sujet, que la décomposition d'un verbe attributif en deux mots dont l'un est une forme du verbe *être*, l'autre, *le participe présent* du verbe. Exemple : *j'aime* = *je suis aimant*. Voici comment A. Darmesteter réfute cette théorie dans sa *Grammaire historique :*

« On n'a vu nulle part, dans aucune des langues que nous connaissons, le verbe » commencer par une combinaison du verbe *être* et d'un attribut. Le verbe *être*, » au contraire, semble avoir été un des derniers produits de l'abstraction du lan- » gage : telles langues le connaissent à peine ou l'ignorent. Pour nous en tenir au » latin et aux langues romanes, on n'y voit nulle trace d'une périphrase de ce » genre ayant précédé les formes simples.

» D'un autre côté, voyons la valeur de cette analyse. Est-il exact de dire que » *le soleil brille* est l'égal de *le soleil est brillant ?* Ou *brillant* est adjectif quali- » ficatif, ou il est participe présent. Si *brillant* est adjectif, il exprime une qua- » lité et non un acte : *le soleil est brillant* dit donc tout autre chose que *le soleil* » *brille*. Si *brillant* est participe présent et marque l'action, *le soleil est brillant* » — *en ce moment* —, d'où vient cette propriété du participe présent de mar- » quer l'action, sinon de ce que ce participe sort lui-même d'un verbe ? C'est » donc faire un cercle vicieux que d'analyser *brille* en un verbe d'affirmation *est* » et un participe d'action qui n'a de valeur que parce qu'il sort du verbe. »

« Cette théorie est donc contredite par le développement historique des langues et par l'analyse des faits. »

Nous aurons peut-être l'occasion d'aborder encore d'autres points de la grammaire, si nos lecteurs veulent bien participer ausssi au débat. U. B.

VARIÉTÉ

L'aïeul.

Jean Morot était un ivrogne ; pas un de ces hommes extraordinairement faibles de caractère que les circonstances font boire plus que de raison, mais un « alcoo-

lisé » qui, du matin au soir et presque du soir au matin, courait d'auberge en auberge. Agé de quarante ans, depuis sa prime jeunesse il s'était adonné à sa misérable passion. Et vingt ans de débauche lui avaient suffi pour amener la misère dans un foyer autrefois plein d'aisance et de gaîté. Sa femme était morte de chagrin et de privations. Il vivait, dans une ferme retirée du village, avec son vieux père infirme et Jeanne, sa fille unique, gentille enfant de quinze ans. Il les battait tous deux, et tous deux avaient faim. Tandis que le débauché riait et buvait au café, Jeanne travaillait pour soulager l'aïeul. Le brave grand-père l'aidait, autant que ses jambes fléchissantes le lui permettaient, en s'appuyant sur son bâton. Ils s'aimaient tendrement, se cachant l'un à l'autre leurs larmes pour s'épargner d'inutiles chagrins.

Un soir de mai, Jeanne s'en alla au village, porter à une paysanne de l'ouvrage qu'elle avait fait ; elle laissa l'aïeul seul au logis. Ce jour-là, il était très faible et elle s'était promis, si elle retirait quelque argent, de lui apporter des œufs pour lui préparer un mets fortifiant. Heureuse à la pensée de lui procurer ce plaisir, elle s'en allait gaîment.

Assis près de la fenêtre, dans la vaste cuisine enfumée et nue qu'il avait connue autrefois si gaîment parée d'étincelantes casseroles de cuivre et de vaisselle brillante, le vieux songeait au passé, à l'épouse diligente qui rendait jadis son foyer si joyeux, à sa belle-fille si douce aussi qui, comme sa femme, avait été entraînée prématurément au tombeau par les larmes. Et maintenant, il était seul avec sa petite-fille adorée, impuissant, dans son infirmité, à lutter contre ce terrible fils qui vendait un à un les meubles de la maison pour satisfaire sa passion.

Tout à coup, le vieillard tressaille. Des pas lourds et mal assurés retentissent sur le pavé de la cour. C'est bien lui ; c'est le fils qui, plus tôt que de coutume, rentre ivre, l'air balourd, titubant et plein de menaces. Arrivé sur le seuil de la cuisine, l'ivrogne lance à l'intérieur un regard mauvais. Son chapeau, rejeté en arrière, laisse voir des cheveux en désordre ; ses traits émaciés, ses yeux atones et sournois accentuent l'aspect de vil faquin que présente toute sa personne.

— Le café n'est pas prêt ? demande-t-il brusquement à son père.

— Non !

Et le vieux a un tremblement dans la voix, il pressent un orage.

— Où est Jeanne ? Je vais lui apprendre à travailler !

— Elle est au village !

— Ah ! elle est au village, la paresseuse !

Et le misérable, pris d'un subit accès de colère, rendu fou par l'alcool qui, intérieurement, le brûle, se précipite sur son père et le bat affreusement. Le pauvre infirme à chaque coup chancelle ; il ne peut ni répondre, ni se défendre. Des cris de douleur s'échappent de sa poitrine. Jamais encore ce fils, qu'il avait autrefois tant chéri, n'avait été aussi terrible. Bientôt, un dernier coup, plus violent que les autres, envoie le malheureux tomber dans la cour. Le lâche lui crie, en lui jetant le bâton qui l'aide dans sa marche :

— Disparais d'ici, vieux, et ne reviens plus !

L'aïeul gémit dans la cour déserte. Il regarde cette maison qui lui appartient, qu'autrefois, par son travail et son honnêteté, il avait remplie d'aisance, et dont il était, en ce jour, impitoyablement chassé par celui que lui-même avait élevé avec tant d'affection et de douceur. Péniblement il se relève. Tous les membres lui font mal ; les arbres semblent danser autour de lui dans l'ombre naissante. Que va-t-il faire ? Rentrer ? C'est impossible ! Attendre Jeanne dans la cour ? Si son fils s'en apercevait, il n'en battrait que davantage la pauvre enfant. Il n'avait qu'un parti à prendre : partir ! Où aller ? Il ne le savait, n'ayant point d'argent, aucune ressource. Il suivrait les grands chemins, jusqu'à ce que la faiblesse l'abatte au pied de quelque arbre. Et là, peut-être, la mort viendrait-elle le délivrer !

S'appuyant sur son bâton, traînant ses pieds endoloris et gourds, le vieillard gagne la route qui s'éloigne du village. Et bientôt le crépuscule bleu de cette soirée de printemps fait confondre sa maigre silhouette avec les ombres des buissons qui bordent le chemin.

... Deux heures plus tard, Jeanne rentrait heureuse, pensant trouver son grand-père seul à la maison. Elle avait livré son ouvrage, fait encore quelques travaux de ménage chez une paysanne et rapportait ses œufs et quelques sous. Joyeusement, elle ouvre la porte de la cuisine et crie :

— Me voici, grand-père ! J'apporte des œufs ! Je vais te préparer quelque chose de bon. Comment vas-tu ce soir ?

La fillette avait à peine prononcé ces paroles que deux éclatants soufflets retentissaient sur ses joues. Elle jeta un cri de surprise et de douleur et ses œufs s'écrasèrent à terre.

— Ah ! vous festoyez pendant mon absence ! Bandits ! Vous me ruinez !

De nouveau les injures et les coups pleuvent sur la pauvre enfant, qui n'ose proférer une parole. D'un violent coup de poing, elle est, à son tour, jetée dans la cour.

— Pars, fainéante ! Va rejoindre le vieux. Et que je ne te revoie plus ici !

Et la porte se referma...

— Va rejoindre le vieux, répète en elle-même Jeanne. Il l'a donc traité de la même manière que moi. Pauvre grand-père ! Lui qui était si faible, ce soir ! Où est-il allé ? Quelqu'un l'aura peut-être recueilli. Mais il est si fier, aura-t-il accepté l'hospitalité au village ? La jeune fille s'assied sur le banc de pierre et songe. Elle était si heureuse quelques instants auparavant, en pensant procurer un plaisir à son cher grand-père. Et maintenant, elle était seule, bien seule. Elle partira ; elle ne reviendra plus jamais dans ce foyer inhospitalier ; elle ne reverra plus ce père barbare. Elle en a assez d'être battue chaque jour comme récompense de son travail. Elle se trouve forte pour ses quinze ans ; elle travaillera ailleurs pour gagner son pain, chez quelqu'un qui ne la battra pas. Oui, elle partira dès ce soir.

A son tour, l'enfant, les membres tout meurtris par les coups reçus, prend le chemin qui gagne la vaste campagne. Elle ne sait pas où elle ira. Elle marchera,... elle marchera pendant toute la nuit ; elle ira bien loin, et le matin elle trouvera bien quelque âme charitable. Le long des buissons, elle chemine... La nuit est sombre : pas de lune ; seules, quelques étoiles font scintiller leur clarté dans le ciel sombre. Le mystère enveloppant la campagne la fait tressaillir à chaque pas. Tout le long de la route, les halliers prennent, sous le souffle de la brise, des aspects de fantômes vivants. Des prés et des fourrés montent les senteurs des foins qui mûrissent et des aubépines en fleurs. Elle chemine... L'air est tiède ; peu à peu la nature printanière lui redonne du courage ; l'amour de la liberté naît en elle. Elle désire s'en aller bien loin, bien loin chercher le bonheur. Elle chemine... Et les ombres fantasmagoriques qui dansent au détour des chemins ne lui font plus peur. Ses jambes ont une souplesse inaccoutumée : dans la nuit, elle marche sans ressentir de fatigue. Une voix intérieure lui dit d'aller, d'aller toujours. Les heures se succèdent ; il doit être déjà bien tard. Elle a traversé plusieurs villages endormis, éveillant du bruit de ses pas les chiens de garde qui aboient sur son passage. Elle ne connaît pas les lieux où elle est, mais elle avance toujours... Cependant, maintenant sa marche ralentit. Peu à peu, la fatigue commence à la gagner ; elle a faim : depuis le milieu du jour, elle n'a rien mangé. Il y a plus d'une demi-heure qu'elle a traversé le dernier village et depuis pas une seule ferme ne s'est présentée. La lassitude la gagne pourtant de plus en plus. Elle espérait trouver bientôt quelque chaumière où elle pourrait demander asile pour le reste de la nuit et voici maintenant que le chemin s'enfonce dans une forêt. La vue de ces sombres sapins, de cette route qui va se perdre dans le bois comme dans un gouffre noir, lui fait peur. Elle n'ose plus avancer : le silence

de la campagne même l'effraie. Se laissant tomber sur le gazon qui borde la route, elle se met à pleurer. Longtemps, ses larmes coulent tandis qu'elle prie. Tout à coup, à l'orée de la forêt, le chant d'un rossignol se fait entendre : la mélodie est d'abord modulée avec une suave douceur ; puis, bientôt, la voix s'enfle, monte en trilles éclatants jusqu'aux notes aiguës, puis retombe en cascatelles de sons perlés ; les modulations varient à l'infini : tantôt le motif est triste et lent, tantôt follement gai, puis passionnant. Jeanne écoute cette voix qui semble chanter pour elle, qui l'attire vers la profondeur des futaies. Il lui semble qu'elle n'est pas seule ; la forêt lui paraît habitée ; encore une fois, sa frayeur s'évanouit, son courage renaît. Elle se relève, part et s'enfonce, confiante, dans l'épaisseur des taillis. De nouveau, elle marche,... elle marche, et l'ombre s'épaissit.

... Tout là-bas, une lumière luit dans les ténèbres de la forêt. Plus la voyageuse avance, plus le point lumineux brille. Bientôt les formes d'une chaumière se dessinent sur le sombre rideau de verdure. Près de l'une des fenêtres, une lampe éclaire. La jeune fille hâte le pas : ici, l'on veille encore. Peut-être y aura-t-il pour elle un abri. Elle atteint l'habitation, s'approche à pas furtifs de la fenêtre éclairée et cherche à voir à l'intérieur. C'est une chambre simple : les plafonds à larges soliveaux et les murs passés à la chaux sont en partie noircis par la fumée. Une femme et un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans sont assis près d'un lit. Dans le lit... Jeanne se rapproche encore pour mieux voir... Dans le lit est un vieillard... Elle place son visage tout près des croisées... Elle écoute : ce vieillard gémit douloureusement... Elle écoute encore, retenant son haleine...

— Grand-père, grand-père ! s'écria-t-elle soudain.

Et, de surprise, d'émotion, elle éclate en sanglots.

Le jeune homme et sa mère ont entendu cet appel dans la nuit : tous deux se lèvent subitement. Sur son lit, avec un grand effort, le vieillard s'est assis. Il écoute, son cœur bat...

— Grand-père !...

Pour lui, plus de doute : c'est sa petite-fille. Il voudrait courir à elle, mais son extrême faiblesse l'empêche de bouger.

— Charles, va ouvrir, dit la mère.

Bientôt, Jeanne se précipite au chevet de l'aïeul qui la presse nerveusement dans ses bras.

— Seule ici, mon enfant ! Il t'a aussi battue, chère Jeanne !

— Oui, grand-père ! Jamais je ne le reverrai !

— Oh ! pardonne ! c'est ton père.

La jeune fille raconte comment elle avait été reçue à la maison, sa longue marche solitaire dans la nuit, son découragement sur la grande route et l'espoir qu'avait fait naître en elle cette lumière scintillante dans le bois. Ses cheveux, dénoués par le vent et la course nu-tête, tombent en larges boucles sur son visage, les larmes coulent de ses yeux bleus et son récit est entrecoupé par les sanglots. Charles et sa mère, tout en prodiguant leurs soins au malade, écoutent avec attendrissement. Puis le jeune garçon dit à son tour comment, une heure auparavant, entendant plaindre près de la maison, il sortit et découvrit, étendu au bord du chemin, le vieillard malade, épuisé par la faim, la fatigue et les mauvais traitements... Avec l'aide de sa mère, il l'avait porté sur ce lit et ne l'avait plus quitté.

— Il est bien mal, je ne sais si nous le sauverons, ajouta la paysanne à voix basse, en s'adressant à Jeanne.

Les pleurs de la fillette redoublent.

— Je n'ai plus que lui au monde, lui seul !...

Durant toute la nuit, ils veillèrent auprès de l'aïeul ; mais la fièvre l'avait gagné ; pendant de longs moments il perdait connaissance et délirait, appelant au

secours, croyant qu'on le battait. Puis, quand il revenait à lui-même, il ne pouvait détacher ses regards de sa petite-fille, pressant ses mains dans les siennes, contemplant cet enfant qu'il aimait tant. Un moment, il s'assoupit et sommeilla d'un air tranquille. La paysanne en profita pour obliger Jeanne à s'étendre sur le canapé soigneusement enveloppé dans la housse de toile blanche. Là, elle s'endormit pendant quelques instants. Charles et sa mère regardaient ce visage dont les traits, un peu fatigués par le travail, étaient gracieux. Elle avait l'air de reposer avec tant de confiance et de sécurité dans la maison étrangère qui l'hospitalisait ; on sentait que là même elle se trouvait plus chez elle que sous le toit où vivait son père.

— C'est frappant, dit bientôt la mère, comme elle lui ressemble, n'est-ce pas, Charles ?

— Oui, j'y pensais justement ; c'est le portrait de ma sœur Yvonne quand elle est morte. Elle avait le même âge, mais elle était heureuse, elle !

— C'est étrange, cette ressemblance, répétait la brave femme.

... Le matin trouva encore la paysanne et les deux enfants veillant auprès du lit. L'aïeul allait de plus en plus mal ; le délire augmentait et les instants pendant lesquels il reprenait connaissance étaient rares et de très courte durée. Jeanne pleurait toujours au chevet du malade. Elle souffrait profondément en voyant s'éteindre le seul être qui l'aimait. Qu'allait-elle devenir ?...

— Ne pleurez pas ainsi ; reprenez courage, lui dit Charles, alors que sa mère venait de sortir.

— Mais je vais être seule au monde ! Cher grand-père, je l'aime tant !

— Seule ! Ma mère ne vous abandonnera pas. Courage !

Tandis que dans la chaumière hospitalière, le vieillard s'éteignait lentement, comme une lampe qui n'a plus d'huile, au dehors, un superbe dimanche de mai s'annonçait. Le soleil matinal laissait déjà jouer ses rayons sur les vitres ; le concert des oiseaux remplissait la forêt de sa grande harmonie ; tout appelait à la joie dans la nature, tout parlait de vie et de gaîté.

Vers le milieu de la matinée, le grand-père était au plus mal : depuis plus d'une heure il n'avait pas repris connaissance ; la fièvre et le délire s'accentuaient. Son visage exprimait de grandes souffrances ; tous trois suivaient avec anxiété les progrès de cette lente agonie.

Soudain, Jeanne sent que le vieillard presse plus fort ses mains dans les siennes, il entr'ouvre ses paupières alourdies, soulève sa tête de dessus les coussins et parle lentement, respirant entre chaque syllabe :

— Mon enfant,..... tu pardonneras !..... C'est l'alcool qui l'a rendu ainsi..... Autrefois il était si bon...

— Je pardonne, grand-père ; mais tu ne vas pas mourir !

— Oui, mon enfant,... je sens que je m'en vais... Dis-lui que je l'aime encore, comme quand il était tout jeune,. . jeune comme toi, ma Jeanne..

L'effort a été trop grand : sa tête retombe ; ses yeux sa ferment. Ses lèvres font encore des efforts pour parler, mais aucun son ne sort de sa bouche. La respiration s'éteint peu à peu,... puis un silence profond emplit la chaumière.

L'aïeul s'est endormi pour toujours et sa petite-fille sanglote auprès du corps inerte qui semble reposer.

— Mère, nous ne l'abandonnerons pas ? dit Charles à voix basse.

— Non, si Dieu le permet, elle remplacera auprès de nous ta chère sœur.

PAUL-E. MAYOR.

Frayer avec des gens au-dessus de soi, c'est mettre une chandelle à côté d'une bougie : l'éclat de l'une enlève à l'autre le peu de lumière qu'elle avait auparavant.

ETINCELLES.